

Marchés publics procédure adaptée

Commune de Pontchâteau

Requalification de la route de Vannes

PROCÉDURE ADAPTÉE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : commune de Pontchâteau. Correspondant : M. Guy Ollic, place Dominique-David, 44160 Pontchâteau. Tél. 02 40 01 61 28.

Courriel : services.techniques@pontchateau.fr

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://demat.centraledesmarches.com/7038932>

Type d'organisme : commune.

Objet du marché : requalification de la route de Vannes.

Type de marché : travaux.

Type de prestations : exécution.

Site ou lieu d'exécution principal : route de Vannes, entre la place du Puits-Vergier et le giratoire de La Cafetais, 44160 Pontchâteau.

L'avis implique un marché public.

Autres informations : le délai d'exécution est de 2 mois à compter de la notification de l'ordre de service de commencement des travaux. Ce délai intègre une période de préparation des travaux de 30 jours.

La date indicative prévisionnelle de commencement de la période de préparation des travaux est prévue vers le 2 juillet 2018.

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le site :

<http://www.centraledesmarches.com>

Caractéristiques principales : refus des variantes.

Présentation des lots :

Possibilité de présenter une offre pour : l'ensemble des lots.

Lot 1 : terrassements, voirie :

Classification CPV : objet principal : 45233140-2.

Lot 2 : réseaux d'eaux pluviales :

Classification CPV : objet principal : 45232130-2.

Lot 3 : aménagements paysagers :

Classification CPV : objet principal : 45112730-1.

Conditions relatives au marché :

Modalités essentielles de financement et de paiement : règlement des prestations sous 30 jours.

Unité monétaire utilisée : l'euro.

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- 45 % : valeur technique de l'offre appréciée au regard de la note méthodologique,

- 40 % : coût des prestations,

- 15 % : planning.

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 30 mai 2018 à 12 h 00.

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

- soit par voie électronique,

- soit sur support papier en RAR ou remise contre récépissé en mairie de Pontchâteau, place Dominique David, 44160.

Adresse auprès de laquelle les renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus : commune de Pontchâteau. Correspondant : M. Guy Ollic, responsable des services techniques, place Dominique David, 44160 Pontchâteau. Tél. 02 40 01 61 28.

Courriel : services.techniques@pontchateau.fr

Adresse auprès de laquelle les renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus : DCI Environnement. Correspondant : M. Ronan L'Hénaff, 18, rue Lacroix, 29000 Quimper. Tél. 02 98 52 01 63.

Courriel : rhenaff@dci-environnement.fr

Date d'envoi du présent avis : 27 avril 2018.

Les notaires, conseillers en gestion de patrimoine

Les difficultés inhérentes à l'organisation et à la transmission d'un patrimoine, qu'il appartienne à une personne physique ou à une personne morale, ne sont pas, nécessairement, proportionnelles à son importance, en valeur absolue. Nombreux sont les facteurs économiques, familiaux, fiscaux, juridiques ou psychologiques susceptibles de jouer un rôle dans le choix de la solution, choix qui n'est que très exceptionnellement facile.

Il va de soi que la première démarche du praticien est constituée par la recherche des intentions du propriétaire. Décélérer ses intentions n'est pas forcément simple et, de surcroît, il peut arriver que les volontés exprimées, aussi claires qu'elles soient, se révèlent irréalistes.

Si l'on démontre qu'elles ne le sont pas, encore faut-il en vérifier la compatibilité avec la situation familiale, fiscale et sociale de l'intéressé.

A l'instant du choix, ce que l'on appelle, dans le langage courant "l'arbitrage", il est, à l'évidence, nécessaire de procéder à l'analyse du projet, considéré sous tous ses aspects : familial, économique, fiscal et social.

La gestion du patrimoine, au même titre que les choix familiaux, dépend, dans une large mesure, de facteurs affectifs. Le notaire spécialiste indiscuté du droit de la famille, trouve, ici, une nouvelle occasion d'exercer ses talents que les expériences ancestrales de la profession lui ont légués.

D'un point de vue strictement scientifique, le conseil patrimonial présente une infinité de situations. Le notariat en a, depuis longtemps, pris conscience, et offert, tant aux titulaires d'offices qu'à leurs collaborateurs, les moyens de maîtriser la matière.

Vie des sociétés

BDC

SARL au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 5, rue Artémis
44470 CARQUEFOU
RCS Nantes 420 568 339

DISSOLUTION

L'assemblée générale réunie le 31 décembre 2017 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Vincent Decolasse de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Nantes, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis.

BDC

SARL au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 5, rue Artémis
44470 CARQUEFOU
RCS Nantes 420 568 339

DISSOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 30 novembre 2017 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 novembre 2017, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de la dite assemblée. Elle a nommé, comme liquidateur M. Vincent Decolasse, demeurant 5, rue Artémis, 44470 Carquefou, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du siège soit : 5, rue Artémis, 44470 Carquefou. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être ratifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Nantes, en annexe, au Registre du commerce et des sociétés.

COOPÉRATIVE D'INSTALLATION EN AGRICULTURE PAYSANNE

SARL
À capital variable
de 19 225 euros
31, boulevard Einstein
44300 NANTES
751 078 403 RCS Nantes
Sigle : CIAP

GÉRANCE

Par décision de l'assemblée générale ordinaire en date du 24 avril 2018, il a été pris acte de la nomination de M. Patrick Baron, demeurant 6, rue des Tanneurs, 44210 Châteaubriant en qualité de nouveau cogérant, à compter du 24 avril 2018 pour une durée illimitée, en remplacement de M. Paul Bonhommeau, gérant démissionnaire.

Mention en sera faite au Registre du commerce et des sociétés de Nantes.

Avis administratifs

Préfecture
de la LOIRE-ATLANTIQUE
Direction de la coordination
des politiques publiques
et de l'appui territorial

AVIS

L'arrêté préfectoral en date du 26 avril 2018, autorise l'EID Atlantique à procéder, dans les zones désignées à l'article 1er, à des opérations de lutte contre les moustiques du 1er mai 2018 au 31 mars 2019. Cet arrêté peut être consulté à l'Agence Régionale de Santé (ARS) Pays de la Loire, 17, boulevard Gaston-Doumergue à Nantes, ainsi qu'en préfecture de la Loire-Atlantique (Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, bureau des procédures environnementales et foncières).

Commune de LE BIGNON Modification 0.4 du Plan local d'urbanisme

APPROBATION

Par délibération en date du 20 avril 2018, le conseil municipal de la commune du Bignon a décidé d'approuver la modification 0.4 du Plan local d'urbanisme portant sur une adaptation du contenu réglementaire du PLU en vue de la mise en oeuvre en secteur UBc d'un projet d'espace commercial, un ajustement de zonage A/Ah2 au lieu-dit Chez Doizé et des modifications rédactionnelles du règlement du Plan local d'urbanisme. Le dossier de modification du Plan local d'urbanisme a été transmis en préfecture le 26 avril 2018 et est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Commune de GENESTON Déclaration de projet n° 1 du PLU

2E AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n° 2018-37 en date du 10 avril 2018, Mme le Maire de Geneston a ordonné l'ouverture d'enquête publique sur la déclaration de projet n° 1 du PLU concernant l'extension de la zone Ulgv.

À cet effet M. Pascal Drean, a été désigné par M. le Président du tribunal administratif en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Geneston du 30 avril 2018 au 1er juin 2018 aux jours et heures habituels d'ouvertures.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête, les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Geneston, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : mace@geneston.fr

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie :

- le lundi 30 avril 2018, de 9 h 00 à 12 h 00,

- le lundi 14 mai 2018, de 14 h 00 à 17 h 00,

- le jeudi 24 mai 2018, de 9 h 00 à 12 h 00,

- le vendredi 1er juin 2018, de 14 h 00 à 17 h 00.

Son rapport et ses conclusions seront transmis au maire dans le délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête et tenus à la disposition du public.

Commune de GORGES Projet de modification n° 5 du Plan local d'urbanisme

2E AVIS

Par arrêté municipal du 10 avril 2018, M. le Maire de Gorges a ordonné l'ouverture d'une enquête publique ayant pour objet la modification n° 5 du Plan local d'urbanisme de la commune de Gorges à savoir :

1. transfert d'une zone 2AU en zone 1AUB du PLU, sise rue du Gué,
2. création d'une orientation d'aménagement sur ce secteur comprenant les parcelles BH n° 20, 21, 22 et 23,
3. suppression d'un emplacement réservé n° 7 : aménagement de sécurité.

À cet effet, M. Michel Monier a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Nantes.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Gorges du 30 avril au 31 mai 2018 aux jours et heures habituels d'ouverture.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit, au commissaire enquêteur à la mairie de Gorges ou par mail :

enquetepublique@gorges44.fr

- le lundi 30 avril 2018, de 9 h 00 à 12 h 00,

- le lundi 14 mai 2018, de 14 h 30 à 17 h 30,

- le mercredi 23 mai 2018, de 9 h 00 à 12 h 00,

- et le jeudi 31 mai 2018, de 14 h 30 à 17 h 30.

Son rapport et ses conclusions seront transmis au maire dans le délai d'un mois à compter de l'expiration de l'enquête et tenus à la disposition du public.

Autres légales

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE SAINT-NAZAIRE CLÔTURE DE LIQUIDATION

13 avril 2018. Jugement prononçant la clôture de la liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de M. Thullier Alexandre (RCS non inscrit), 39 bis, avenue Guy-de-la-Morandais, 44500 La Baule.

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE SAINT-NAZAIRE PROCÉDURE DE SAUVEGARDE

13 avril 2018. Jugement d'ouverture d'une procédure de sauvegarde de Daoudi Pascale (RCS non inscrit), 5, allée de Ker-Faouet, 44600 Saint-Nazaire.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les 2 mois suivant la publication auprès du mandataire judiciaire, Me Delaere, boulevard du Docteur-Chevrel, 44500 La Baule.

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE SAINT-NAZAIRE PROCÉDURE DE SAUVEGARDE

13 avril 2018. Jugement d'ouverture d'une procédure de sauvegarde de Daoudi Pascale (RCS non inscrit), 5, allée de Ker-Faouet, 44600 Saint-Nazaire.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les 2 mois suivant la publication auprès du mandataire judiciaire, Me Delaere, boulevard du Docteur-Chevrel, 44500 La Baule.

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE SAINT-NAZAIRE LIQUIDATION JUDICIAIRE

13 avril 2018. Jugement d'ouverture de liquidation judiciaire de la SCP Rodrigues-Guyard-Sereai-Cleene (398 992 487 RCS Saint-Nazaire), 4C, boulevard de Gaulle, 44510 Le Pouliguen. Date de cession des paiements : 13 octobre 2016.

Les déclarations de créances sont à déposer au liquidateur, Me Delaere, boulevard du Docteur-Chevrel, 44500 La Baule, dans les 2 mois de la publication.

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE SAINT-NAZAIRE ARRÊT PLAN DE REDRESSEMENT

13 avril 2018. Jugement arrêtant le plan de redressement pour une durée de 8 ans de Daniel Leca, dentiste, 20, avenue du Général-Leclerc, 44510 Le Pouliguen, commissaire à l'exécution du plan : Me Raymond Dupont, 14, boulevard de la Paix, immeuble Artémis, CS 22173, 56005 Vannes cedex.

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE SAINT-NAZAIRE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

13 avril 2018. Jugement d'ouverture de redressement judiciaire de Mme Chesnais Renée (RCS non inscrit), 22, rue de Tesdan, 44460 Avesac. Date de cessation des paiements : 13 octobre 2016.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les 2 mois suivant la publication auprès du mandataire judiciaire, Me Raymond Dupont, 14, boulevard de la Paix, immeuble "Artemis", CS 22173, 56005 Vannes cedex.

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE SAINT-NAZAIRE CONVERSION EN LIQUIDATION JUDICIAIRE

13 avril 2018. Jugement de conversion en liquidation judiciaire de Hamon Stéphane (non inscrit RCS), exploitant agricole, La Civelais, 44130 Blain. Liquidateur : Me Raymond Dupont, 14, boulevard de la Paix, immeuble "Artemis", CS 22173, 56005 Vannes cedex.

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE SAINT-NAZAIRE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

13 avril 2018. Jugement d'ouverture de redressement judiciaire de l'association Société des Régates de Préfaïlles (RCS non inscrit), mairie, 17, Grand-Rue, 44770 Préfaïlles. Date de cessation des paiements : 13 octobre 2016.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les 2 mois suivant la publication auprès du mandataire judiciaire, Me Philippe Delaere, immeuble Constens, boulevard du Docteur-Chevrel, 44500 La Baule.

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE SAINT-NAZAIRE CONVERSION EN LIQUIDATION JUDICIAIRE

7 juillet 2017. Jugement de conversion en liquidation judiciaire de l'association Dakieba (RCS non inscrit), La Cornuais, 44320 Saint-Père-en-Retz. Liquidateur : Me Philippe Delaere, immeuble Constens, boulevard du Docteur-Chevrel, 44500 La Baule.

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE SAINT-NAZAIRE LIQUIDATION JUDICIAIRE

13 avril 2018. Jugement de liquidation judiciaire de la SCP Rodrigues-Guyard-Sereai-Cleene (398 992 487 RCS Saint-Nazaire), 4C, boulevard de Gaulle, 44510 Le Pouliguen. Date de cession des paiements : 13 octobre 2016.

Les déclarations de créances sont à déposer au liquidateur, Me Delaere, boulevard du Docteur-Chevrel, 44500 La Baule, dans les 2 mois de la publication.

Associations, organisateurs de spectacles, mairies...

Passez votre info sans quitter votre bureau !

Une réunion, une fête, un tournoi à annoncer ? Pour paraître dans Presse-Océan et maville.com : saisissez votre info sur www.infocale.fr

maville.com

Presse Océan